AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de la Ville de Beloeil doit statuer, lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 23 octobre 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. 847, RUE BOULLÉ – ZONE H-227

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

Cette demande vise à permettre une remise isolée dans la cour latérale sur rue, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* limite l'installation de remise isolée à la cour arrière.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du 23 octobre de l'une des façons suivantes :

- En personne, à la salle du conseil;
- À distance, au moyen de la plateforme https:/beloeil.wdplus-neo.com/. L'inscription est obligatoire et les interventions se font via un outil de clavardage.

La séance sera diffusée en direct sur la chaîne Youtube et la page Facebook de la Ville, de même que sur la plateforme https://beloeil.wdplus-neo.com/.

Les commentaires peuvent également être transmis par écrit, à l'une des adresses suivantes, au plus tard le 23 octobre, avant le début de la séance :

Ville de Beloeil
Direction des affaires juridiques
777, rue Laurier
Beloeil (Québec) J3G 4S9
Courriel : greffe@beloeil.ca

Les commentaires reçus à l'avance, par écrit, seront lus lors de la séance du conseil du 23 octobre 2023.

Donné à Beloeil, ce 5 octobre 2023

MARILYNE TREMBLAY, avocate.
Greffière

Télécharger l'avis public